

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Un outil, une responsabilité,
un choix de société

Comprendre • Situer • Évaluer
Bien utiliser • Encadrer • Choisir

**« Comme un marteau, l'IA peut aider à construire ou servir à détruire.
Tout dépend de qui la manie, dans quel but,
avec quelles règles et sous quelle responsabilité. »**

CoopBelsud — Dossier de formation • octobre 2026

Avant-propos

En quelques années, l'intelligence artificielle (IA) s'est installée dans le quotidien : au travail, à l'école, dans les services publics, les associations et la vie privée. Elle suscite autant d'enthousiasme que d'inquiétude, souvent sur la base d'idées approximatives.

Pour les Salésiennes et Salésiens Coopérateurs, l'IA est d'abord un outil mis à notre disposition, que nous voulons accueillir avec un regard positif : l'intelligence artificielle, oui, mais avec discernement. Don Bosco invitait à s'adapter « aux exigences modernes » pour rejoindre les jeunes là où ils vivent ; aujourd'hui, ils vivent aussi dans l'univers numérique, cette immense cour de récréation qu'il s'agit d'habiter avec audace, discernement et créativité. Bien utilisée, l'IA peut servir la mission : préparer une animation, rendre un message accessible, rejoindre de nouveaux publics, au service de la rencontre et jamais à sa place.

Ce dossier de formation propose des repères fiables et nuancés : comprendre ce qu'est l'IA et d'où elle vient, mesurer ses apports et ses risques, connaître le cadre juridique qui l'encadre et adopter des pratiques d'usage responsables. Il peut servir de support à une lecture personnelle, à une formation ou à un débat en groupe.

Il prolonge la présentation « IA et réseaux sociaux : nouvel horizon missionnaire salésien » (Farnières, novembre 2025) et se lit utilement avec l'encyclique Magnifica Humanitas du pape Léon XIV. Ces ressources sont réunies sur la page « L'IA au service de la mission » du site coopdonbosco.be.

Idee directrice : le progrès technique ne garantit pas, à lui seul, un progrès humain. Les effets de l'IA dépendent des usages qui en sont faits, des règles qui l'encadrent, du partage de ses bénéfices et de la responsabilité de chacun.

Sommaire

Avant-propos	2
1. Comprendre l'intelligence artificielle	3
2. Repères historiques	3
3. Une technologie déjà omniprésente.....	5
4. Apports et possibilités.....	6
5. Risques et dangers.....	6
6. Enjeux pour la société	7
7. Bien utiliser l'IA et s'en protéger.....	8
8. Responsabilités et cadre juridique	9
9. Principes d'usage pour une organisation	10
10. Quel avenir voulons-nous construire ?	11
11. Synthèse : le principe du marteau	11
12. Glossaire et ressources.....	12

1. Comprendre l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle désigne un ensemble de techniques informatiques permettant à des systèmes de réaliser des tâches qui mobilisent habituellement des capacités humaines : reconnaître des images, traiter le langage, apprendre à partir de données, repérer des tendances, résoudre des problèmes ou contribuer à des décisions. Il n'existe pas une IA, mais des familles de systèmes aux capacités, aux limites et aux usages très différents.

Comment fonctionne une IA moderne ?

La plupart des systèmes actuels reposent sur l'apprentissage automatique. Plutôt que d'appliquer des règles écrites une à une par des programmeurs, ils ajustent des millions, voire des milliards de paramètres à partir d'exemples. Un modèle de langage est ainsi entraîné sur d'immenses volumes de textes pour prédire la suite la plus probable d'une phrase. Les résultats sont souvent impressionnants, mais la méthode est statistique : le système calcule des probabilités, il ne vérifie pas la vérité de ce qu'il énonce.

Trois grandes familles d'usages

Les systèmes spécialisés

Ils accomplissent une tâche déterminée : repérer une transaction bancaire suspecte, reconnaître une image, prévoir une panne ou détecter un défaut de fabrication.

L'IA générative

Elle produit du contenu à partir d'une consigne : textes, images, musiques, vidéos, traductions, résumés ou programmes informatiques. Les assistants conversationnels en sont l'exemple le plus connu.

Les systèmes d'action et les « agents »

Ils guident un robot, aident un véhicule à analyser son environnement ou enchaînent des opérations dans des logiciels. Leur degré d'autonomie varie fortement d'un système à l'autre.

Des performances, pas une compréhension humaine

Une réponse bien formulée n'est pas nécessairement exacte. Une IA peut se tromper, inventer des faits ou des références (on parle d'« hallucinations ») et reproduire les biais présents dans ses données d'entraînement. Ses performances, parfois remarquables, ne doivent pas être confondues avec des notions proprement humaines comme la conscience, l'expérience vécue ou la responsabilité morale.

À retenir : une IA peut éclairer un jugement humain ; elle ne doit être considérée ni comme une autorité infaillible, ni comme un sujet moral responsable.

2. Repères historiques

L'IA est le fruit de plus de quatre-vingts ans de recherches en mathématiques, en logique, en informatique, en statistiques et en sciences cognitives. ChatGPT n'en est pas le point de départ, mais une étape récente d'une histoire faite d'avancées, de déceptions et de relances.

1943	Premier modèle de neurone artificiel Warren McCulloch et Walter Pitts proposent une modélisation mathématique simplifiée du neurone biologique.
1950	La question d'Alan Turing Dans l'article « Computing Machinery and Intelligence », Turing propose le « jeu de l'imitation » pour discuter de la capacité d'une machine à penser.
1956	Naissance d'un champ de recherche La conférence de Dartmouth, organisée notamment par John McCarthy et Marvin Minsky, consacre l'expression « intelligence artificielle ».
1958–1966	Premiers programmes, grands espoirs Le perceptron de Frank Rosenblatt apprend à classer des formes. ELIZA (1966) simule une conversation et révèle déjà notre tendance à prêter de l'intelligence à la machine.
1970–1990	Hivers de l'IA et systèmes experts Les résultats déçoivent et les financements se raréfient par périodes. Des systèmes fondés sur des règles se développent néanmoins dans des domaines spécialisés.
1997	Deep Blue bat Garry Kasparov Le superordinateur d'IBM remporte un match d'échecs contre le champion du monde en titre.
2000–2010	L'ère des données Internet, des bases de données massives et une puissance de calcul accrue ouvrent la voie à de nouvelles applications.
2012	Essor de l'apprentissage profond Le réseau AlexNet surclasse ses concurrents au concours de reconnaissance d'images ImageNet, grâce aux processeurs graphiques et aux grands jeux de données.
2016	AlphaGo bat Lee Sedol Le programme de Google DeepMind s'impose au jeu de go, longtemps jugé hors de portée des machines.
2017	L'architecture Transformer Des chercheurs de Google publient « Attention Is All You Need ». Cette architecture devient le socle des grands modèles de langage.

2020	AlphaFold et la biologie AlphaFold prédit avec une grande précision la structure des protéines. Ses concepteurs, Demis Hassabis et John Jumper, partagent le prix Nobel de chimie 2024.
2022	ChatGPT ouvert au public En novembre, les assistants conversationnels deviennent accessibles au grand public ; l'IA générative entre dans le débat de société.
2023–2024	Multimodalité et premières lois Les modèles traitent conjointement texte, image, voix et vidéo. L'Union européenne adopte en 2024 le premier cadre juridique complet sur l'IA.
2025–2026	Les systèmes dits « agents » Les développements visent à enchaîner des tâches et à piloter des outils numériques avec une autonomie croissante, ce qui renforce les enjeux de contrôle.

Cette chronologie est indicative : les générations techniques ne se remplacent pas, elles coexistent. Systèmes experts, algorithmes de recommandation, vision par ordinateur et IA générative fonctionnent aujourd'hui côte à côte.

3. Une technologie déjà omniprésente

Le déploiement de l'IA est à la fois technique, économique et social. Il s'est longtemps opéré à l'insu du grand public, avant que les assistants génératifs ne rendent l'IA directement accessible à chacun.

Domaine	Exemples d'usage
IA « invisible »	Moteurs de recherche, recommandations de contenus, filtres anti-spam, détection de fraude, traduction automatique.
Production et logistique	Contrôle qualité, maintenance prédictive, gestion des stocks, automatisation de tâches administratives.
Assistants grand public	Expliquer, résumer, traduire, rédiger, planifier, programmer.
Création de contenus	Textes, images, musiques, voix et vidéos générés ou transformés.
Aide à la décision	Recrutement, orientation scolaire, santé, crédit, action publique : des domaines à fort impact qui exigent des garanties renforcées.

Les moteurs du déploiement

- **La puissance de calcul**, qui permet de traiter des volumes de données considérables.
- **Les données**, indispensables pour entraîner les modèles et évaluer leurs résultats.
- **Les investissements** massifs dans la recherche, les infrastructures et les services commerciaux.
- **La facilité d'utilisation**, qui rend les outils accessibles sans aucune compétence en programmation.

L'IA intervient désormais dans des activités intellectuelles, créatives et décisionnelles. Cette évolution appelle de la formation, des règles de gouvernance et une évaluation continue de ses effets réels.

4. Apports et possibilités

Santé et recherche

Analyser des images médicales, repérer des anomalies, accélérer la découverte de molécules ou la compréhension du vivant. Les résultats doivent être validés et supervisés par des professionnels.

Éducation et formation

Adapter les explications au rythme de chacun, proposer des exercices, traduire des supports et alléger certaines tâches des enseignants, sans remplacer la relation pédagogique.

Associations et engagement citoyen

Résumer des rapports, préparer des réunions, traduire des informations pour des publics variés et produire des supports de communication : autant de gains précieux pour des structures aux moyens limités.

Créativité et culture

Explorer des idées, expérimenter des mélodies, travailler des textes, restaurer des archives ou rendre des œuvres plus accessibles.

Environnement et énergie

Optimiser des réseaux électriques et des transports, détecter des fuites, affiner les prévisions météorologiques. Ces gains doivent être mis en balance avec l'empreinte propre de l'IA (voir section 6).

Autonomie et inclusion

Transcrire la parole, lire un texte à voix haute, décrire une image à une personne aveugle, traduire en temps réel : l'IA peut faciliter la communication et l'accès à l'information pour de nombreuses personnes.

Le progrès ne se mesure pas seulement à la performance : il faut se demander à qui profitent les gains, si les services s'améliorent réellement et si l'autonomie des personnes en sort renforcée.

5. Risques et dangers

Désinformation et hypertrucages

Textes, photos, voix et vidéos artificiels peuvent imiter des personnes réelles de façon très crédible et servir à la diffamation ou à la manipulation de l'opinion.

Fraudes et cybercriminalité

L'IA facilite les messages frauduleux sans fautes, le clonage de voix (faux appel d'un proche en détresse) et certaines attaques informatiques. Elle sert aussi, à l'inverse, à détecter ces attaques.

Vie privée et surveillance

Les données personnelles et les traces numériques peuvent être collectées, croisées ou mal protégées. L'IA facilite le profilage et peut rendre possible une surveillance disproportionnée.

Discriminations

Des données biaisées peuvent reproduire, voire amplifier, des injustices dans le recrutement, l'accès au crédit, aux services ou dans l'évaluation des personnes.

Dépendance intellectuelle

À force de déléguer la réflexion et la rédaction, on risque de perdre l'habitude de vérifier, de confronter les idées et de construire son propre jugement.

Concentration du pouvoir

Les infrastructures, les données et les compétences nécessaires sont détenues par un petit nombre d'entreprises et d'États, ce qui concentre une influence économique et informationnelle considérable.

Trois dérives de fond

La confiance aveugle

Le risque tient parfois moins à l'erreur de la machine qu'à la certitude de la personne qui la croit.

La dilution de la responsabilité

« L'algorithme a décidé » n'est pas une justification. Une recommandation technique ne dispense personne d'assumer les conséquences d'une décision.

L'automatisation de l'injustice

Une décision injuste, une fois automatisée, peut être reproduite à grande échelle, rapidement, et de manière difficile à comprendre ou à contester.

6. Enjeux pour la société

Travail et emploi : qui profite des gains ?

Certaines tâches seront automatisées, d'autres transformées, et de nouveaux métiers apparaîtront. Les effets dépendront des tâches concernées, de l'organisation du travail et de l'accompagnement des transitions ; leur coût risque de peser inégalement sur les travailleurs.

La question décisive est celle du partage. Si l'IA permet d'accomplir en deux heures un travail qui en demandait huit, le temps gagné peut servir à améliorer la qualité, à se former ou à réduire la pénibilité, ou

bien à intensifier le travail et à concentrer les bénéfices. La technologie est la même ; le projet de société diffère.

Éducation

Il faut apprendre à utiliser l'IA, mais surtout continuer à apprendre à penser, vérifier, argumenter, créer et coopérer par soi-même. La formation compte autant que la technologie.

Démocratie et information

La production massive de contenus artificiels complique l'établissement d'un socle de faits partagés. Le danger n'est pas seulement de croire une fausse information, c'est aussi de ne plus croire aucune information, même vérifiée. L'éducation aux médias, le pluralisme, la transparence et la responsabilité des plateformes sont donc essentiels.

Environnement

L'IA n'est pas immatérielle : centres de données, refroidissement et fabrication des équipements consomment électricité, eau et métaux. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les centres de données ont consommé environ 415 TWh en 2024, soit près de 1,5 % de l'électricité mondiale, et cette consommation pourrait plus que doubler d'ici 2030 (environ 945 TWh), l'IA en étant le principal moteur. Utiliser l'IA à bon escient relève aussi de la sobriété numérique.

Inégalités mondiales

Les pays et les populations qui disposent des infrastructures, des compétences et des moyens financiers profiteront davantage de l'IA. Sans politiques d'accès et de formation, les écarts entre régions du monde, et au sein de chaque société, risquent de s'accroître.

Relations humaines

Assistants et « compagnons » virtuels peuvent soutenir des personnes isolées, mais ils ne remplacent ni une présence, ni une écoute véritable, ni un engagement durable.

7. Bien utiliser l'IA et s'en protéger

Un usage éclairé repose sur quelques réflexes simples, accessibles à tous, sans formation technique particulière.

Réflexe	Concrètement
Connaître l'outil	Savoir ce qu'il fait bien, où il se trompe le plus souvent et ce qu'il advient des données saisies.
Vérifier avant de croire ou de partager	Contrôler faits, chiffres, dates, noms et citations ; croiser plusieurs sources fiables et indépendantes pour tout sujet important.
Protéger les données	Ne jamais saisir sans autorisation de données personnelles, médicales, financières ou confidentielles ; vérifier les paramètres de confidentialité.

Réflexe	Concrètement
Garder la main	Utiliser l'IA pour explorer et comparer, non pour penser à sa place ; rester capable de douter et de décider autrement.
Maintenir un contrôle humain	Pour toute décision touchant aux droits, à la santé, à l'éducation, à l'emploi ou à la sécurité, prévoir une personne compétente capable d'examiner, de corriger et de contester le résultat.
Être transparent	Signaler le recours à l'IA lorsqu'il est significatif pour le lecteur ou pour la personne concernée.

Se prémunir contre les arnaques et les faux

- **Se méfier de l'urgence** : un message pressant ou chargé d'émotion (demande d'argent, de codes, de données) doit alerter, même s'il semble venir d'un proche ou d'une institution connue.
- **Vérifier par un autre canal** : rappeler la personne à un numéro connu ; convenir en famille d'un mot de code à utiliser en cas d'appel suspect.
- **Remonter à la source** d'une image ou d'une vidéo virale (auteur, date, recherche d'image inversée) avant de la relayer.
- **Signaler** : en Belgique, les messages d'hameçonnage peuvent être transférés à suspect@safeonweb.be et les fraudes signalées sur pointdecontact.belgique.be.

Exemple : rédiger un texte avec l'aide de l'IA

1. Demander à l'IA une première proposition, en précisant le public visé et l'objectif.
2. Vérifier les faits, les noms, les dates et les citations.
3. Examiner le ton, les biais possibles et les effets du texte sur ses destinataires.
4. Confronter le texte aux valeurs et aux objectifs de l'organisation.
5. Faire valider et assumer la publication par une personne identifiée.

Déléguer une tâche n'est pas abandonner sa responsabilité.

8. Responsabilités et cadre juridique

Il serait injuste de faire reposer toute la responsabilité sur la seule personne qui utilise l'IA. Ceux qui conçoivent les outils, ceux qui en organisent l'usage et ceux qui les emploient ont des responsabilités différentes, mais aucune ne doit disparaître derrière la technologie.

Acteur	Responsabilité essentielle
Concepteurs et fournisseurs	Concevoir des systèmes aussi sûrs que possible, documenter leurs limites, protéger les données et réduire les risques prévisibles.
Organisations et décideurs	Choisir les usages, former les équipes, fixer des règles, évaluer les risques et prévoir des contrôles et des voies de recours.

Acteur	Responsabilité essentielle
Utilisateurs	Employer l'outil à bon escient, vérifier les résultats, protéger les informations et assumer leurs décisions.
Pouvoirs publics	Fixer les limites, protéger les droits fondamentaux, contrôler les pratiques et garantir aux citoyens la possibilité de comprendre et de contester les décisions qui les concernent.

Le règlement européen sur l'IA (AI Act)

Le règlement (UE) 2024/1689, entré en vigueur le 1er août 2024, est le premier cadre juridique complet sur l'IA au monde. Il adopte une approche proportionnée aux risques :

- **Risque inacceptable** : pratiques interdites depuis le 2 février 2025, comme la notation sociale, la manipulation exploitant les vulnérabilités ou la reconnaissance des émotions sur le lieu de travail et à l'école.
- **Haut risque** : systèmes utilisés notamment dans l'emploi, l'éducation, l'accès aux services essentiels ou la justice, soumis à des exigences de gestion des risques, de qualité des données, de documentation et de contrôle humain.
- **Risque lié à la transparence** : obligation d'informer qu'on interagit avec une IA et de signaler les contenus générés ou les hypertrucages, applicable depuis le 2 août 2026.
- **Risque minimal** : pas d'obligation spécifique (filtres anti-spam, jeux vidéo, etc.).

Les obligations visant les modèles d'IA à usage général s'appliquent depuis le 2 août 2025. Le règlement « omnibus numérique » (UE) 2026/1744, entré en vigueur le 27 juillet 2026, a reporté les exigences relatives aux systèmes à haut risque au 2 décembre 2027 (systèmes autonomes) et au 2 août 2028 (systèmes intégrés à des produits réglementés). Le texte insiste par ailleurs sur la « maîtrise de l'IA » : former les personnes qui utilisent ces outils.

Autres textes de référence

- **Le RGPD**, qui s'applique dès qu'un système d'IA traite des données personnelles ; en Belgique, l'Autorité de protection des données (APD) en contrôle le respect.
- **Le règlement sur les services numériques (DSA)**, qui impose aux grandes plateformes de lutter contre les contenus illicites et les risques de désinformation.
- **La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA** (2024), premier traité international juridiquement contraignant en la matière, centré sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

La réglementation est nécessaire mais ne suffit pas sans formation, transparence et débat démocratique. Pour toute situation concrète, se référer aux textes officiels.

9. Principes d'usage pour une organisation

Pour une association, quelques règles simples, connues de tous, peuvent servir de base à une charte interne.

- **Finalité** : l'IA soutient la mission de l'organisation ; elle ne remplace jamais la relation humaine avec les personnes accompagnées.
- **Données** : aucune donnée personnelle ou confidentielle (bénéficiaires, membres, donateurs, partenaires) n'est saisie dans un outil non validé.

- **Outils** : une liste d'outils autorisés est tenue à jour, en privilégiant ceux qui offrent des garanties conformes au RGPD.
- **Validation** : tout contenu publié ou diffusé est relu et validé par une personne identifiée.
- **Transparence** : le recours à l'IA est mentionné lorsqu'il est significatif (images générées, textes largement rédigés par IA).
- **Respect des personnes** : aucune image réaliste de personnes réelles n'est générée ou retouchée sans leur consentement.
- **Formation** : chaque membre de l'équipe reçoit une initiation aux possibilités, aux limites et aux risques des outils utilisés.
- **Évaluation** : les pratiques sont réexaminées au moins une fois par an.

10. Quel avenir voulons-nous construire ?

L'IA n'est ni une promesse de bonheur automatique ni une catastrophe inévitable : comme toute invention, ses effets dépendront de nos choix collectifs. Cinq questions peuvent guider la réflexion ou le débat.

- **Au service de qui ?** L'innovation profitera-t-elle à l'ensemble de la société ou à quelques acteurs seulement ?
- **Au bénéfice de quoi ?** Améliore-t-elle la santé, l'éducation, la qualité de vie et la solidarité, ou vise-t-elle uniquement la vitesse et la rentabilité ?
- **Avec quelles garanties ?** Les droits, la vie privée, la liberté, la sécurité et la dignité sont-ils protégés ?
- **Sous quelle responsabilité ?** Qui décide, qui contrôle, qui peut contester et qui répond des conséquences ?
- **Pour quel avenir commun ?** Contribue-t-elle à une société plus juste, plus libre, plus solidaire et plus respectueuse de la planète ?

11. Synthèse : le principe du marteau

L'intelligence artificielle n'est ni une baguette magique ni une fatalité. C'est un outil conçu par des humains, développé par des organisations et utilisé par des personnes, au service de besoins, d'objectifs ou d'intérêts. Comme un marteau, elle peut servir à construire ou à détruire : tout dépend de la main qui la tient, de l'intention qui guide le geste et du cadre dans lequel elle est employée.

La comparaison a pourtant ses limites. Le marteau ne choisit rien ; l'IA, elle, analyse, produit, recommande et déclenche parfois des actions. Elle peut donner l'apparence de la compréhension tout en se trompant avec assurance. Son usage exige donc davantage qu'une maîtrise technique : du discernement, de l'esprit critique et le sens des responsabilités, chez l'utilisateur comme chez ceux qui conçoivent, commercialisent, imposent ou encadrent ces systèmes. Personne ne devrait pouvoir se décharger d'une décision en prétendant que la machine l'a prise à sa place.

La véritable question n'est donc pas seulement de savoir jusqu'où nous pouvons faire progresser l'intelligence des machines, mais quelle place nous voulons leur donner et quelles valeurs nous entendons préserver. Maîtriser l'IA ne signifie pas tout contrôler : c'est savoir quand lui faire confiance, quand vérifier, quand refuser et quand reprendre soi-même la décision. Un outil ne construit pas, à lui seul, un monde meilleur. Il y faut un projet, des compétences, des règles et une responsabilité partagée.

En conclusion : maîtriser l'outil sans lui abandonner notre liberté ; bénéficier de sa puissance sans renoncer à notre discernement ; accueillir le progrès sans perdre de vue l'humain.

12. Glossaire et ressources

Algorithme : Suite d'instructions ou de règles permettant de résoudre un problème ou d'accomplir une tâche.

Apprentissage automatique (machine learning) : Méthodes permettant à un système d'ajuster son fonctionnement à partir de données plutôt que de règles écrites à la main.

Apprentissage profond (deep learning) : Famille de méthodes d'apprentissage automatique reposant sur des réseaux de neurones artificiels à nombreuses couches.

Biais : Déformation systématique, souvent héritée des données, pouvant conduire à des résultats inévitables ou peu représentatifs.

Données d'entraînement : Ensemble des exemples (textes, images, sons...) à partir desquels un modèle apprend.

Hallucination : Réponse plausible produite par un système génératif mais comportant une erreur ou une information inventée.

Hypertrucage (deepfake) : Image, son ou vidéo artificiel imitant de façon réaliste une personne ou un événement réel.

IA générative : IA capable de produire de nouveaux contenus à partir d'une consigne et de ce qu'elle a appris.

Modèle de langage : Système entraîné sur de grands volumes de textes pour comprendre et produire du langage, parfois aussi d'autres types de contenus.

Multimodal : Capable de traiter et de combiner plusieurs types de données : texte, image, son, vidéo.

Requête (prompt) : Consigne formulée par l'utilisateur pour obtenir une réponse d'un système d'IA.

Système agentique : Système conçu pour enchaîner des étapes ou utiliser des outils afin d'atteindre un objectif, avec une autonomie variable.

Ressources de référence

- CoopBelsud — L'IA au service de la mission (présentation, dossier, encyclique) — <https://www.coopdonbosco.be/ia-mission.html>
- Union européenne — Règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle — <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj>
- Commission européenne — Calendrier de mise en œuvre de l'AI Act — <https://ai-act-service-desk.ec.europa.eu/fr/ai-act/timeline/calendrier-de-mise-en-oeuvre-de-la-legislation-de-lue-sur-lia>
- UNESCO — Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle — <https://www.unesco.org/ethics-ai/en/recommendation>
- Conseil de l'Europe — Intelligence artificielle et Convention-cadre — <https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence>
- Autorité de protection des données (Belgique) — <https://www.autoriteprotectiondonnees.be>
- Agence internationale de l'énergie — Energy and AI — <https://www.iea.org/reports/energy-and-ai>
- OCDE — Skills in the AI Age — https://www.oecd.org/en/publications/skills-in-the-ai-age_972bd15e-en.html
- Safeonweb — Sécurité en ligne (Belgique) — <https://safeonweb.be>